

- ❖ Toute personne exposée au risque amiante doit porter en plus des EPI corporels un Appareil de Protection Respiratoire (APR) qui lui est attribué. Le test d'ajustement de l'APR a pour objet de calculer le degré d'adéquation entre la protection faciale (modèle, taille,) et la morphologie du visage de l'opérateur.
- ❖ L'INRS (Institut National de Recherche et de Santé) a édité un guide (ED6273) pour la réalisation des essais d'ajustement (fit test) des protections respiratoires.
- ❖ **AGCIP** accompagne les entreprises dans le choix de leurs APR en réalisant des tests d'ajustement quantitatifs. Le centre est équipé d'un matériel réglementaire pour effectuer ces tests et nous sommes aptes à vous fournir les certificats d'adéquation (fit-test).
- ❖ Ces prestations peuvent être réalisées dans nos locaux ou dans les vôtres (déplacements possibles sous condition).

Un masque bien ajusté = un salarié bien protégé

La prestation « fit-test » permet de :

- Sensibiliser les opérateurs aux risques d'une mauvaise utilisation du masque respiratoire
- Vérifier la bonne mise en place du masque respiratoire en temps réel
- Valider l'ajustement du masque sur l'opérateur (choix du type et de la taille du masque) à l'aide d'un protocole d'exercice simulant l'activité au poste de travail
- Choisir le masque respiratoire offrant le plus de confort tout en assurant l'étanchéité
- Tracer la prise en compte par l'opérateur d'une bonne utilisation de son masque respiratoire
- De se conformer à la réglementation pour certaines activités

Amiante :

L'article 2 de l'arrêté du 7 mars 2013, relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle, utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante : *"l'employeur s'assure que les appareils de protection respiratoire (APR) sont adaptés aux conditions de l'opération ainsi qu'à la morphologie des travailleurs, notamment en réalisation un essai d'ajustement ».*

Modalités

AGCIP propose une évaluation de l'ajustage des masques respiratoires (masques complets, demi-masques et masques papiers) sur les opérateurs.

- Intervention sur site
- Test d'ajustement en 9 étapes permettant de recréer des situations de travail
- Durée du test : 20 minute par APR
- Utilisation du PortaCount TSI 8030 ou 8038
- Emission personnalisée des résultats du fit-test

Ce test d'ajustement est préconisé que le test soit réalisé annuellement ou lorsque des modifications significatives de la morphologie du salarié sont constatées.

Tarifs : nous contacter



Prédispositions

Le protocole de réalisation doit respecter certaines conditions. **La personne testant le masque doit :**

- Être médicalement apte au port d'un appareil de protection respiratoire (APR)
- Être formé préalablement au port de l'appareil testé
- Être rasé du jour
- Ne pas avoir fumé 1 heure avant le test d'ajustement.